

Rapport du Président

Séance publique du
lundi 6 février 2023

N° CD-2023-1-6-3

N° applicatif 4349

6^{ème} Commission

Commission Patrimoine et rayonnement alsacien

Service instructeur

Lecture publique bibliothèque d'Alsace

Service consulté

MODALITÉS ET RÈGLEMENTS DU CONCOURS LITTÉRAIRE D'ALSACE

Résumé : Ce rapport a pour objet de proposer au Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace de décider des modalités du Concours littéraire d'Alsace et d'approuver les termes des règlements afférents aux trois catégories (adultes forme courte, adultes forme longue, jeunes).

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace a décidé de créer un concours littéraire en séance du 20 octobre 2022 (délibération n° CD-2022-4-6-1 relatif à la Politique de lecture publique – pour des bibliothèques ancrées dans les défis du XXIème siècle).

L'ambition de ce concours est double :

- D'abord, de contribuer au rayonnement de l'Alsace, en suscitant la création littéraire de fiction à propos de l'Alsace (son histoire, ses paysages, son patrimoine...)
- Ensuite, de valoriser les pratiques d'écriture amateur auprès des Alsaciens.

A travers sa politique de lecture publique, la Collectivité européenne d'Alsace vise à soutenir la création littéraire en Alsace et à propos de l'Alsace, à stimuler l'imaginaire et à valoriser le patrimoine alsacien.

La première édition du concours, qu'il est proposé d'intituler Concours littéraire d'Alsace, s'inscrit dans le temps fort « Festival de la création » porté par la Collectivité européenne d'Alsace dans le cadre de sa saison culturelle 2022/2023. Il sera lancé le 10 février 2023.

Le concours se déclinera en trois catégories : adultes forme courte, adultes forme longue et jeunes. Les modalités du concours (conditions de participation, thème, lauréats et prix, jury, etc.) sont précisées dans un règlement spécifique à chacune des trois catégories.

1/ Concours littéraire d'Alsace / catégorie adultes, forme courte :

Les participants (adultes de plus de 18 ans domiciliés dans le département du Haut-Rhin ou du Bas-Rhin – justification via une déclaration sur l'honneur) seront invités à s'inspirer d'une photographie valorisant le patrimoine alsacien pour rédiger une œuvre de fiction (nouvelle, conte, récit, etc.). Cette photographie sera dévoilée au moment du lancement du concours le 10 février 2023. La production devra compter 12 000 caractères (espaces compris) maximum soit 4 pages A4 à 3000 caractères. Les six lauréats de cette catégorie se verront attribuer un chèque culture (valeur totale des six chèques culture : 460€). De plus, les lauréats verront leur production éditée dans un recueil qui sera imprimé et distribué dans tous les établissements de lecture publique et les collèges du territoire alsacien. Le concours sera ouvert du 10 février au 31 mai 2023. La remise des prix aura lieu en septembre 2023.

2/ Concours littéraire d'Alsace / catégorie adultes, forme longue :

Les participants (adultes de plus de 18 ans, sans condition de résidence) seront invités à rédiger un roman mettant en valeur l'Alsace (roman historique, roman fantastique, roman policier, roman de science-fiction, roman d'espionnage, roman d'aventures...). Ce roman en langue française devra comporter entre 30 000 et 70 000 mots. Le lauréat verra son roman édité par une maison d'édition alsacienne partenaire du concours et bénéficiera d'une aide financière de la Collectivité européenne d'Alsace d'un montant de 2000€. Le concours sera ouvert du 10 février 2023 au 30 avril 2024. Le choix du roman lauréat sera annoncé en septembre 2024. Il sera publié au printemps 2025.

3/ Concours littéraire d'Alsace / catégorie jeunes :

Les participants (personnes mineures âgées de 8 à 17 ans domiciliées dans le département du Haut-Rhin ou du Bas-Rhin – autorisation parentale nécessaire) seront invités à s'inspirer d'une illustration d'un illustrateur exerçant en Alsace pour rédiger leur histoire. Cette illustration sera dévoilée au moment du lancement du concours le 10 février 2023. Le concours sera ouvert aux trois catégories d'âge suivantes : 8-11 ans, 12-15 ans et 16-17 ans. Toutes les formes courtes écrites sont autorisées - récit, slam, poésie, chanson, dialogue, lettre, etc. Elles devront compter entre 4000 et 10000 caractères au maximum (espaces compris), variables selon la catégorie d'âge. Chaque lauréat (deux lauréats par catégorie d'âge) se verra attribuer un chèque culture de 100€ (soit valeur totale des six chèques culture : 600€). De plus, les lauréats verront leur production valorisée et diffusée sous la forme d'un recueil. Le concours sera ouvert du 10 février au 31 mai 2023. La remise des prix aura lieu en septembre 2023.

Un jury, composé de membres représentant le monde du livre, de la lecture publique et de la culture, sera constitué pour chaque catégorie.

Le montant total réservé pour ce concours au titre de l'année 2023 est de 15 000 €, sous réserve du vote du budget primitif 2023 (Culture et patrimoine – Lecture publique - P171 – Médiation culturelle – P171O008 Action culturelle concours d'écriture Alsace).

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver l'organisation d'un Concours littéraire d'Alsace ;
- d'approuver, en conséquence, les termes des trois règlements du Concours littéraire d'Alsace (catégorie adultes forme courte, catégorie adultes forme longue, catégorie jeunes), joints en annexe au présent rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY